



ACADÉMIE
DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jacques Brel Livret d'accueil

Année
2025-2026



ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

EduSanté
niveau 1

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Rue Alain Fournier, 35530 Noyal-Sur-Vilaine
02.99.00.61.66
Email : ce.0352167r@ac-rennes.fr

Bienvenue au collège !

Sommaire

A propos du collège - page 3
 Les personnels - page 4
 L'espace numérique de travail - page 5
 Les conseils pour réussir - page 6
 Les règles de vie scolaire - page 7
 La vie de l'établissement - page 8
 Les labels - page 9
 Les dispositifs pédagogiques - page 9
 L'orientation - page 10
 L'engagement des élèves - page 10
 Le règlement intérieur - page 11
 Contacts - page 12



Arnaud Lopin, Principal



Chers élèves, chers parents,

Ce livret a été imaginé par l'ensemble des personnels du collège Jacques Brel pour faciliter votre intégration à la communauté scolaire. Les informations sont nombreuses à l'entrée au collège et vous trouverez ici, l'essentiel des points à retenir pour réussir votre rentrée et votre scolarité. Gardez ce livret précieusement !

Vous allez découvrir le collège Jacques Brel et ses richesses. Notre projet éducatif met l'accent sur le vivre-ensemble, favorisant des relations humaines empreintes de respect, d'écoute et de solidarité. Notre collège se distingue par sa capacité à encourager la créativité et l'initiative chez nos élèves.

Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui dans la communauté scolaire du collège Jacques Brel.

Bienvenue à tous !

Pour suivre l'actualité du collège vous pouvez consulter notre site internet



<https://www.collegejacquesbrel-noyalsurvilaine.ac-rennes.fr/>



Vous recevrez aussi tous les deux mois par mail le Collège Actu !

A propos du collège

Jacques Brel

La petite histoire

Le Collège est construit en 1984 et restructuré en 2012. Il porte le nom d'un célèbre chanteur et compositeur belge francophone. Cette année, 560 élèves sont répartis dans 20 classes. Environ 70 adultes travaillent dans l'établissement.



Horaires

08h10 ouverture de l'établissement
08h25-09h20 M1 (début de journée)
09h20-10h15 M2

10h15-10h30 Pause

10h30-11h25 M3
11h25-12h20 M4*

12h20-13h50 Pause méridienne

13h50-14h00 Temps de lecture en classe

14h05-14h55 S1
14h55-15h50 S2

15h50-16h05 Pause

16h05-17h00 S3 (fin de journée)
17h15 fermeture de l'établissement

* fermeture à 12h30 le mercredi



Présentation de la carte obligatoire tous les matins à l'entrée au collège.

Les modes de sorties :

Mode 1 : Entrée et sortie aux horaires complets 08h10 / 17h (adapté aux transports scolaires)

Mode 2 : Entrée pour la première heure de cours et sortie après la dernière heure de cours de l'emploi du temps annuel de l'élève

Mode 3 : Entrée pour la première heure de cours et sortie après la dernière heure de cours de l'élève y compris lorsque l'emploi du temps est ponctuellement modifié

Les personnels

4



Direction



Arnaud Lopin

Principal



Christelle Boya

Principale Adjointe



Valérie Sourdrille

Secrétaire Générale

Secrétariat



Annick Letainturier

Assistante de direction et
secrétaire de scolarité



Agathe LE PAGE

Secrétaire
de scolarité



Flora Conchis

Secrétaire
d'intendance

- Inscription, bulletins, diplômes (DNB, ASSR, conventions de stage)
- Prise de rendez-vous auprès de la Direction
- Comptes Toutatice

- Facturation de la demi-pension et cartes de self
- Manuels scolaires
- Encaissement pour les voyages scolaires

Vie Scolaire

Pour signaler une absence d'élève : contacter sur Pronote "assistants d'éducation" ou par téléphone le service "1 : Vie Scolaire".



Emily Boismartel

CPE

- Cheffe de service de la Vie Scolaire
- Suivi des élèves (absences, posture etc.)



Naïs

AED

Référente de
4C, 3D



Grégoire

AED

Référent de
5C, 4E, 3B



Justin

AED

Référent de
6B, 5A, 5B



Ewan

AED

Référente de
6A, 5E, 4D



Léa

AED

Référente de
6D, 4B, 3C



Amély

AED

Référente de
5D, 4A, 3E



Clément

AED

Référent de
6E, 6C, 3A

Santé et suivi des élèves



Christine Besnard

Psy-EN

- Conseil auprès des familles et élèves en matière de parcours scolaire (notamment orientation)



Noémie Lecuyer

Infirmière

- Bilan infirmier, accueil et suivi des élèves
- Santé et prévention



Stéphanie Bourdais Grelier

Enseignante référente

- Enseignante référente des élèves à besoins éducatifs particuliers



Julie Jean

Coordonnatrice ULIS

- Coordonnatrice du dispositif ULIS

Notre espace numérique de travail

5



L'outil PRONOTE est un environnement de travail qui facilite la gestion de l'établissement en couvrant tous les champs de la vie scolaire et de la pédagogie. Il permet aux parents et aux élèves de consulter le cahier de textes en ligne, les compétences évaluées, les modifications ponctuelles d'emploi du temps, les bulletins, les menus...

Conseils d'utilisation :

Il n'y a pas de besoin de s'y connecter tous les jours, week-end compris.

Les parents doivent valider lorsqu'ils prennent connaissance des observations et oublis (matériel, travail).

Charte d'utilisation :

- L'accès à PRONOTE se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel (ne pas donner son identifiant et/ou mot de passe).
Le compte parent et différent du compte élève.
- Les utilisateurs s'engagent :
 - à ne pas multiplier les sollicitations pour éviter l'altération des relations
 - à utiliser un langage approprié afin que les discussions soient efficaces
- Le travail à faire est à noter **obligatoirement** sur l'**agenda papier**. En complément, des précisions et des ressources peuvent être déposées dans le cahier de texte en ligne.



A titre indicatif, les élèves de 6e et 5e ne devraient pas rester plus de 1h sur leur travail personnel par soir ; pour les élèves de 4e et 3e, celui-ci ne devrait pas dépasser 1h30.

Si l'élève passe trop de temps pour réaliser ses devoirs ou si la charge de travail provoque de l'anxiété, il ne faut pas hésiter à en parler aux professeur-es des matières concernées, au professeur principal, la CPE ou l'infirmière afin de trouver une solution et ne pas rester isolé.

• Le travail à réaliser est donné à l'avance, certains exercices de mémorisation ou d'application directe peuvent être donnés du jour au lendemain mais ne dépassent pas les 5-10 minutes par matière.



- Le travail à faire avec un délai plus long : ce type de tâche nécessitant plus de recherche est donné plus en avance, ce qui permet aux élèves de pouvoir poser des questions à l'enseignant au fur et à mesure de l'avancée de leur travail.
- Les évaluations sont programmées suffisamment tôt pour permettre à l'élève d'anticiper les révisions en profitant du temps du mercredi après-midi et du week-end.

Les conseils pour réussir au collège



Bien apprendre :

- Écouter en classe, poser des questions,
- Être actif et participer,
- Utiliser les temps d'Autonomie au collège pour mémoriser les leçons,
- Relire les cours en fin de journée et réaliser les exercices d'entraînement.



Organiser son travail :

- Réaliser un planning de la semaine,
- Éviter les distractions (limiter l'usage d'écran, de téléphone),
- S'accorder des moments de détente : s'aérer, faire du sport, lire, méditer, jouer...



Bien manger et boire :

- Boire de l'eau à volonté (une gourde est autorisée au collège),
- Avoir une alimentation saine et équilibrée,
- Prendre un petit déjeuner,
- Privilégier les fruits et légumes au gras, sucré, salé,
- S'autoriser un goûter.



Se reposer et dormir :

- Dormir suffisamment (8 à 10 heures par nuit pour un adolescent),
- Éteindre les écrans au moins 1h avant de dormir,
- Ne pas se coucher trop tard,
- S'accorder des pauses entre chaque session de travail.



Préparer les évaluations et les examens :

- Ne pas attendre le dernier moment pour réviser,
- Prendre un bon petit déjeuner,
- Accepter un léger stress : respirer, boire de l'eau, ...

Les enseignants, les assistants d'éducation, la CPE peuvent t'aider à te préparer et à t'organiser.

L'infirmière scolaire peut aussi t'aider si tu ne parviens pas à surmonter ton stress.



Les règles de la vie scolaire

7

Quand on se rend au bureau de la vie scolaire, on doit :

- **S'exprimer avec respect** (formule de politesse : bonjour, s'il vous plait, merci, etc...)
- **S'il y a beaucoup de monde**, attendre son tour dans le calme pour entrer dans le bureau de la vie scolaire. Pas d'accompagnateur sauf cas urgent !
- En cas de conflit, on ne se fait pas justice soit même, **prévenir un adulte rapidement !**
- **Marcher calmement dans les couloirs** et respecter la signalétique (zone, sens de circulation...



- **Prendre soin du matériel emprunté, des manuels scolaires et des locaux**
Les agents du département travaillent tous les jours pour rendre le collège propre et agréable. Merci de respecter les espaces.



- **Un casier** est attribué pour l'année (possibilité de se mettre à 2) / pas de possibilité de changement en cours d'année / un cadenas (non fourni) est exigé.
Utiliser son casier pour ranger ses affaires. Ne pas encombrer les lieux communs : couloirs, hall et les portes coupe-feu bleues !

Règles d'or : calme, politesse et respect !**Passage Self :**

Il est attendu des élèves d'attendre leur passage et de prendre leur repas dans le calme.

Un **bonjour et un merci** sont toujours appréciés !

Il est important de laisser l'espace où l'on a mangé **propre** pour les prochains élèves (et le personnel) : des ustensiles de nettoyage sont à disposition des élèves.

- **Premier service à partir de 11h30 :**

Le début du service sera annoncé au micro par un AED.

Le passage est libre.

Toute circulation dans les couloirs des salles de cours est interdite pendant cette heure.

- **Deuxième service à partir de 12h30 :**

Le passage s'effectue cette fois-ci par niveau.

Toute sortie du self est définitive et s'effectue par le couloir des salles de sciences : il est interdit de revenir dans le self par la porte de sortie.

**Les salles de repos :**

- Sont des espaces calmes dédiés au repos et aux jeux de société.
- L'accès se fait uniquement **sur demande** auprès des AED en charge des permanences.
- Ces salles sont disponibles sur la pause méridienne et lors des permanences.
- Ces espaces doivent être rangés après utilisation.

Les heures d'Autonomie et permanences :

- Lorsqu'il n'y a pas d'heure de cours, les élèves sont invités à patienter sur leur emplacement de classe dans la cour. Un AED les accompagnera en salle.
- La salle 110 est un espace calme dédié au travail personnel et aux activités individuelles : lecture, dessin, cartes de réactivation, révisions ...
- La salle 109 est un espace dédié aux travaux de groupes installé en îlots de tables.

Les Clubs et Associations Sportives (AS) :

Ce sont des activités proposées lors de la pause méridienne :

- **AS** de 12h50 à 13h45 (football, tennis de table, danse, échecs ...), toute inscription se fait auprès des professeurs d'EPS.
- **Chorale** : animée par la professeure d'Éducation Musicale, cet atelier permet de s'exercer au chant et de participer à une représentation en fin d'année scolaire.
- **Club Journal** : animé par un AED, ce club permet de s'exprimer par l'écriture et le dessin tout en visant la publication régulière d'un journal à disposition de tous.
- **Des clubs** peuvent être proposés et créés par les élèves au cours de l'année, n'hésitez pas à en parler aux AED ou à la CPE !

Les labels

Les différents labels de notre établissement certifient un engagement fort dans les domaines suivants :

Une restauration **100% BLFM** (Bio, Locale et faite maison) : bonne pour la santé et respectueuse de l'environnement.



ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS

Le label "**Égalité filles-garçons**" vise à promouvoir au collège une culture du respect et de l'égalité à travers la lutte contre les stéréotypes, l'accompagnement des réussites et des choix d'orientation favorisant la mixité.

Le label **EduSanté** permet de reconnaître l'action d'un établissement en matière de promotion de la santé.



Le **programme Phare** est un plan de prévention et d'action contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves.



École / Établissement
en Démarche
de Développement
Durable
académie de Rennes

La labellisation "**E3D**" valorise les Établissement en Démarche globale de Développement Durable.

Le label **100% EAC** valorise un engagement, une démarche partenariale qui vise à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.



Les dispositifs pédagogiques

Autonomie dans et hors la classe :

Être autonome, c'est savoir **prendre les bonnes décisions** au bon moment, pour soi et pour les autres, en fonction de son environnement.

Au collège les élèves apprennent notamment à devenir autonome dans leur travail personnel.

Le dispositif "**Autonomie dans et hors la classe**" permet de vivre ensemble, de faire son travail, de préparer son avenir et d'être en réussite en donnant du **sens aux apprentissages**. On attend des élèves **qu'ils s'engagent pendant la séance**, et qu'ils choisissent **une méthode** parmi plusieurs proposées: utiliser une grille d'expériences, pratiquer l'entraide, le tutorat, choisir entre le travail de groupe ou le travail individuel, construire des cartes de réactivation, utiliser la table d'appui avec un adulte.



Coup de pouce et tutorats :

En cours d'année, les élèves pourront **solliciter un enseignant** pour travailler un point précis du travail scolaire ou pour simplement **poser des questions**, demander des conseils, pour parler ou se confier.

Quelques élèves de 3ème auront aussi des rendez-vous réguliers avec les enseignants pour **préparer leur soutenance d'oral** de Brevet.

A partir de la 5ème les élèves du collège construisent leur parcours d'orientation.

Ce **Parcours Avenir** doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Dossier de 3ème : Les élèves de troisième et leurs parents sont informés des grandes étapes de l'orientation en début d'année scolaire. Ils ont à disposition un dossier avec l'ensemble des documents importants de l'année (dossier téléchargeable sur le site internet du collège).

Les partenaires :

Le Club d'Entreprises du pays de Châteaugiron accompagne le collège en permettant aux élèves de découvrir les métiers et les entreprises du tissu économique local.



Le Forum des métiers et des formations :

Organisé en Janvier et accessible aux élèves de 3ème, il a réuni environ 90 métiers et 10 parcours de formations lors de l'édition 2025.



L'engagement des élèves

Les élèves ont la possibilité de s'engager de différentes manières au collège :

- les **délégués de classe** représentent la classe et leurs camarades lors des conseils de classes et sont les interlocuteurs privilégiés de l'équipe pédagogique. Ils peuvent être élus au conseil d'Administration et participer aux instances de l'établissement.
- les **Eco-délégués** portent des projets liés au développement durable au collège.
- Les **Ambassadeurs pHARE** repèrent les situations de conflits et de mal-être de leurs pairs et cherchent des solutions avec les adultes référents.
- Le **conseil de la vie collégienne (CVC)** donne la parole aux élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement de l'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Ce sont des lieux d'expression de la démocratie scolaire.

Les élèves sont formés pour réussir leurs missions et ces engagements sont valorisés dans le parcours Citoyen.

Le règlement intérieur



Consulter le règlement intérieur ->

Le règlement intérieur d'un collège est le document qui définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement et fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative.

Vous pouvez télécharger le document sur le notre site internet. Il est indispensable de lire et de connaître le règlement intérieur.

Voici les grands principes à connaître :

L'enseignement, le travail et le contrôle des connaissances

droit de pouvoir apprendre
droit de se tromper
droit de créer des clubs

devoir de travailler
devoir de faire les évaluations
devoir d'avoir son matériel



Les règles de vie en société

droit d'être en sécurité
droit d'être respecté et écouté
droit à un environnement propre
droit de vivre dans un climat serein
droit à une éducation à la santé

devoir de respecter la sécurité
devoir de respecter les horaires
devoir d'être assidu et ponctuel
devoir de respecter les locaux

Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté

droit de s'engager
droit d'expression
droit d'affichage
droit d'être traité à égalité

devoir de tolérance
devoir de neutralité
respect de la laïcité
devoir de respect



En cas de manquement aux règles, vous vous exposez à des punitions ou des sanctions. Les sanctions sont inscrites dans votre dossier scolaire.



Punition : (par les personnels)

Devoir supplémentaire
Retenue
Travaux de réparation

Sanctions : (par le chef d'établissement)

Avertissement
Blâme
Exclusion temporaire
Mesure de responsabilisation
Exclusion définitive

Merci !

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Contact



02 99 00 61 66



www.collegejacquesbrel-noyalsurvilaine.ac-rennes.fr



ce.0352167r@ac-rennes.fr



Rue Alain Fournier, 35530 NOYAL-SUR-VILAINE

